



# DEMANDE DE VISA AFRIQUE DU SUD

Pas besoin de visa pour les ressortissants de l'UE

## Si séjour inférieur à 90 jours

Le passeport doit être valable au moins un mois à l'arrivée et doit contenir au moins une page libre – présenter le carnet de vaccination et un billet A&R. Il faut également être en possession de documents justifiant le motif et la durée du séjour

Date de dernière mise à jour 27/10/11

	<b>Autres ressortissants – seuls les résidents Français peuvent obtenir leurs visas en France</b>
<b>Délai consulaire</b>	5 jours (Attention : prévoir en plus les délais d'acheminement)
<b>Normal</b>	
<b>Urgence</b>	
<b>Documents à fournir</b>	Tous les documents doivent être fournis en Anglais ou accompagnés d'une traduction assermentée.
<b>AFFAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">Bon de commande VSI</a> x2</li><li>- Passeport original valable 1 mois après la date de retour avec 2 pages vierges face à face + une copie</li><li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa complété <u>en anglais</u></li><li>- 2 photos</li><li>- Réservation transport A/R</li><li>- Attestation de moyens financiers suffisants (copie de fiche de paie ou attestation bancaire)</li><li>- Lettre de mission de la société française</li><li>- Lettre d'invitation <u>faxée</u> du correspondant en Afrique du Sud</li><li>- Copie de la carte de séjour</li><li>- Carnet de vaccination avec vaccin contre la fièvre jaune si le demandeur passe par des pays infectés</li></ul>
<b>TOURISME</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">Bon de commande VSI</a> x2</li><li>- Passeport original valable 1 mois après la date de retour avec 2 pages vierges + copies</li><li>- <a href="#">Formulaire</a> de demande de visa complété en anglais</li><li>- 2 photos</li><li>- Réservation transport A/R</li><li>- Attestation de moyens financiers suffisants (copie de fiche de paie ou attestation bancaire)</li><li>- Réservation hôtelière ou certificat d'hébergement avec copie du passeport de l'hôte (et de son visa si étranger)</li><li>- Copie de la carte de séjour</li><li>- Carnet de vaccination avec vaccin contre la fièvre jaune si le demandeur passe par des pays infectés</li></ul>
<b>EXPATRIATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">Bon de commande VSI</a> x2</li><li>- Passeport original valable 1 mois après la date de retour avec 2 pages vierges + copies</li><li>- Formulaire de demande de visa à réclamer au préalable au consulat par courrier</li><li>- 1 photo couleur non scannée</li><li>- Copie de la carte de séjour ou du visa français pour les non ressortissants français</li><li>- Contrat d'embauche dans la société française</li><li>- Fax de la filiale Sud Africaine confirmant le transfert</li><li>- Attestation d'assurance médicale (rapatriement, hospitalisation, frais médicaux sur place)</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat médical de bonne santé</li> <li>- Certificat radiologique des poumons</li> <li>- Extrait de casier judiciaire pour les personnes de plus de 18 ans</li> <li>- Extrait de naissance</li> <li>- Extrait d'acte de mariage si départ avec conjoints</li> <li>- CV rédigé en anglais</li> <li>- 152 € en espèces</li> <li>- Attestation de l'employeur en France garantissant la prise en charge du rapatriement vers la France de toute la famille</li> </ul> <p>Tous ces documents doivent être traduits en anglais, et fournis pour le demandeur, son conjoint et leur(s) enfant(s)</p>
<b>TRANSIT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visa du pays de destination</li> <li>- Attestation ou preuve de continuation du voyage ou de retour</li> <li>- <a href="#">formulaire</a> de demande de visa</li> <li>- 2 photos</li> <li>- passeport original valable 1 mois après la date de retour avec 2 pages vierges + copies</li> </ul>
<b>ETUDIANT</b>	L'étudiant désireux d'obtenir un visa doit contacter le consulat qui va lui adresser par courrier le dossier correspondant à sa demande. Nous adresser ensuite l'intégralité des documents demandés avec le passeport
<b>VISA DE SERVICE</b>	Adresser une demande de renseignements au consulat accompagnée d'une enveloppe timbrée en précisant les dates de séjour pour recevoir le dossier <b>original</b> à compléter ainsi que les documents requis à présenter en Anglais. Prévoir l'obtention du permis de travail au préalable et un extrait de casier judiciaire
<b>Infos enfants</b>	Les enfants figurant sur le passeport du parent accompagnateur ont d'office le visa sinon faire une demande complète + fournir une autorisation de sortie du territoire
<b>Frais consulaires</b>	43 €
<b>Prestation VSI</b>	Voir Bon de Commande
<b>Informations complémentaires</b>	<p style="text-align: center;">Aucun visa n'est délivré à l'arrivée</p> <p style="text-align: center;"><b>Consulat d'Afrique du Sud</b>  59 Quai d'Orsay  75007 Paris  Tél. : 01.53.59.23.23  Fax : 01.53.59.23.68  <a href="http://www.afriquesud.net">www.afriquesud.net</a></p> <p style="text-align: center;"><u>Horaires d'ouverture du Consulat :</u>  de 9h à 12h du Lundi au Vendredi</p> <p style="text-align: center;">Capitale : Pretoria  Langue officielle : Anglais + 11 autres langues  Monnaie locale : Rand  1€ = 10 zar  Religions : Chrétiens 68% - Animistes 28%  Téléphone depuis la France : 00 27  Décalage horaire : +1h en hiver</p> <p style="text-align: center;">Santé : Traitement contre le paludisme recommandé</p>